

DÉLIBÉRATION N°2015.10.06/201

**Réhabilitation/renforcement
du réseau d'eau potable
et réhabilitation/création du réseau d'eaux usées
au Raizet et rue Achille RENÉ BOISNEUF
aux Abymes**

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé en séance ordinaire au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Ary CHALUS*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 13 octobre 2015.

Présents: 30		
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 2
<u>Vice-Président :</u> M. Jacques BANGOU (2 ^{ème} Vice-Président) Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
<u>Conseillère Communautaire – Membre du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS

Excusés non représentés : 6
<u>Président:</u> M. Éric JALTON
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Michel RINÇON
<u>Conseillers Communautaires :</u> M. Audry CORNANO Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Absents : 12
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Dominique THÉOPHILE
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE - M. Jean-Luc CELIGNY - M. Chazy CIRANY - M. Harry DURIMEL - M. Daniel MARSIN - M. Alix NABAJOH - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVÀ

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre / Abymes (SIEPA) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04.03/162 votée le 29 avril 2015 portant examen et vote du budget annexe eau potable – Exercice 2015;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04.03/166 votée le 29 avril 2015 portant examen et vote du budget annexe assainissement – Exercice 2015;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis de la Commission Mixte Eau et Assainissement réunie le 25 septembre 2015;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – Approuver le projet technique pour la réhabilitation et le renforcement du réseau d'eau potable et la réhabilitation du réseau d'eaux usées des Quartiers du Raizet et de la Rue Achille RENÉ BOISNEUF aux Abymes.

ARTICLE 2 – D'approuver le plan de financement de l'opération (*Tranche 1 et Tranche 2*) selon la répartition suivante :

Abymes Raizet – Secteur Nord et Sud-Ouest :

Travaux Eau potable pour un montant total de 1 305 740€ HT

▶ FEDER PO 2014-2020 – Etat- Office de l'Eau	(80%) :	1 044 592,00€ HT
▶ CAP Excellence	(20%) :	261 148,00€ HT

<u>TOTAL</u>	<u>1 305 740,00€ HT</u>
---------------------	--------------------------------

Abymes Raizet – Secteur Nord et Sud-Est :

Travaux Eaux usées pour un montant total de 1 183 853€ HT

- | | | |
|---|---------|-----------------------|
| ▶ FEDER PO 2014-2020– Etat- Office de l'Eau | (80%) : | 947 082,00€ HT |
| ▶ CAP Excellence | (20%) : | 236 771,00€ HT |

<u>TOTAL</u>	<u>1 183 853,00€ HT</u>
---------------------	--------------------------------

Abymes Rue Achille RENÉ BOISNEUF

Travaux Eau potable : pour un montant de 625 430,00€ HT

- | | | |
|---|---------|-----------------------|
| ▶ FEDER PO 2014-2020– Etat- Office de l'Eau | (80%) : | 500 344,00€ HT |
| ▶ CAP Excellence | (20%) : | 125 086,00€ HT |

<u>TOTAL</u>	<u>625 430,00€ HT</u>
---------------------	------------------------------

Travaux Eaux usées pour un montant total de 535 395,00€ HT

- | | | |
|--|---------|-----------------------|
| ▶ FEDER PO 2014-2020 – Etat- Office de l'Eau | (80%) : | 428 316,00€ HT |
| ▶ CAP Excellence | (20%) : | 107 079,00€ HT |

<u>TOTAL</u>	<u>535 395,00€ HT</u>
---------------------	------------------------------

ARTICLE 3 – D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe, l'Etat et de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe.

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de l'agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **28 OCT. 2015**

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le **29 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, le **03 NOV. 2015**